



PREFET DE L'HERAULT

Montpellier, lundi 19 septembre 2011

## C o m m u n i q u é d e p r e s s e

---

### **La préfecture de l'Hérault facilite l'accueil des ressortissants étrangers qui pourront à l'avenir être reçus sur rendez-vous**

---

**A compter du 26 septembre**, les ressortissants étrangers qui souhaitent déposer un dossier de demande de titre de séjour, prendront directement rendez-vous depuis le site internet de la préfecture [www.herault.pref.gouv.fr](http://www.herault.pref.gouv.fr) à la **rubrique étrangers**.

Les étudiants étrangers seront reçus dans les locaux du PRES Université Montpellier Sud de France (163, rue Auguste Broussonnet à Montpellier).

Les autres ressortissants étrangers, hors Union européenne, seront reçus à la préfecture.

Les usagers pourront ainsi choisir leur horaire de passage et recevront une confirmation du rendez-vous par message électronique. Ils auront ainsi la certitude d'accomplir leurs formalités dans les meilleurs délais.

Il est précisé que tout dossier incomplet sera restitué, sur le champ, à son propriétaire.

L'accueil sans rendez-vous en préfecture les lundi, mardi jeudi et vendredi entre 8h30 et 12h00 sera dorénavant réservé aux personnes désirant obtenir un renseignement sur les formalités à remplir pour accéder au séjour, ou l'état d'avancement de leur dossier.

Contact presse : 04 67 61 61 25  
[communication@herault.pref.gouv.fr](mailto:communication@herault.pref.gouv.fr)